

UNE ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE !

TUUT !
TUUT !

NON!

NON!

NON!

ÉCOLE

NON AUX INCIVILITÉS, OUI À LA SÉCURITÉ !





☎ 17 ou 112
@ Brigade Numérique

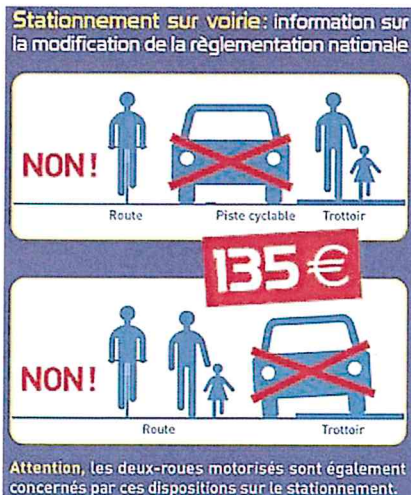


La Communauté de brigades d'AUDRUICQ(62) vous sensibilise

⚠ La sécurité aux abords des établissements scolaires ⚠

Mesdames, Messieurs

La rentrée scolaire est l'occasion pour la gendarmerie de vous rappeler les règles primordiales à suivre pour garantir la sécurité des enfants qui se rendent quotidiennement aux écoles, qu'ils soient en bus, en voiture, à vélo ou à pieds.



- à proximité des établissements scolaires, circulez à une vitesse adaptée
- redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route
- ne soyez pas pressés et ne prenez pas de libertés avec le Code de la Route au détriment de la sécurité des enfants



- stationnez votre véhicule sur les emplacements **matérialisés et autorisés**, et non sur les trottoirs, bandes jaunes et passages piétons, et en gardant à l'esprit les contraintes du dispositif « Vigipirate » https://cache.media.education.gouv.fr/file/08-out/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf



- le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules. Vous êtes responsable de tous les passagers mineurs que vous transportez et passible d'une amende de 135 € pour chaque passager de moins de 18 ans non attaché
- les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés dans un dispositif de retenue adapté à leur morphologie
- Ils ne peuvent être transportés aux places avant des véhicules, sauf s'ils sont installés dos à la route dans un siège prévu à cet usage ou s'il y a impossibilité de procéder autrement

